



## **CHARTE ENVIRONNEMENTALE**

Conformément à la politique environnementale du Groupement SEGAS RAILS, laquelle réaffirme, les objectifs fondamentaux de la Charte Mondiale de la Nature (Résolution 37/7 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, du 28 octobre 1982), savoir :

- la protection et la conservation des écosystèmes ;
- la sensibilisation et l'éducation environnementale;
- ainsi que le développement des bonnes pratiques écologiques.

Je suis conscient que, l'humanité fait partie de la nature et que la vie dépend du rapport que l'homme entretien avec l'environnement;

Je suis convaincu que, toute forme de vie est unique, qu'elle soit humaine, animale ou végétale, et que celle-ci mérite d'être respectée, quelle que soit son utilité pour moi ;

Je peux, par mes actes ou par leurs conséquences, impacter l'environnement, et de ce fait, dois pleinement reconnaître qu'il est urgent de maintenir l'équilibre et la qualité de l'environnement en limitant les pollutions et les gaspillages ;

Je suis persuadé que, tant que des efforts collectifs ou individuels, sont consentis pour la préservation de l'environnement, moi, Cheminot, ainsi que les générations à venir, pourrons durablement en tirer bénéfice ;

Je réaffirme qu'en tant que Cheminot, je dois acquérir les connaissances nécessaires pour maintenir et développer un comportement écologique dans l'ultime intérêt des générations présentes et futures ;

Je suis fermement convaincu que nous, Cheminot, devons adopter des mesures appropriées, aux niveaux personnel et professionnel, individuel et collectif, en privé et en public, pour protéger la nature et promouvoir une coopération interentreprises dans ce domaine ;

*En conséquence, j'adopte,* à ces fins, la présente charte environnementale, qui proclame nos principes de conservation des écosystèmes ci-après, au regard desquels tout acte du **Cheminot** affectant l'environnement doit être accompagné et jugé. Ainsi :

- Je m'engage à tenir compte du fait que la préservation de l'environnement fait partie intégrante de l'exécution de mes activités professionnelles ;
- Je m'engage à éviter que mes activités ne causent des dommages irréversibles pour l'environnement;
- Je m'engage à éviter de jeter des ordures hors des conteneurs prévus à cet effet ;
- Je m'engage à éviter le gaspillage des biens, ressources en électricité et/ou en eau mis à disposition par le Groupement SEGAS RAILS;
- Je m'engage à éviter de chasser, de pêcher ou d'acheter du gibier issu d'espèces animales protégées;
- Je m'engage à éviter tout rejet de substances polluantes (ordures, carburant, etc.) dans l'environnement, et dans le cas où il est impossible de l'éviter, ces substances seront traitées à la source en utilisant les meilleurs moyens disponibles.